

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2023.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD,
Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Marie-Rose GALMES,
M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE,
M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric
MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSOU
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Nora ZARLENGA
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absentes :

Mme Ghénia BENSOU
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

M. Mehdi MONNIER

OBJET

IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2023

Cette délibération a été affichée le : 5 avril 2023

IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Au titre de l'année 2023, le Conseil Municipal, après avis de la commission compétente, maintient les taux des impôts directs locaux à leur niveau 2022.

	Rappel 2022	Proposition 2023
Taxe d'Habitation*	14,90 %	14,90 %
Taxe sur le Foncier Bâti	40,30 %	40,30 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	29,78 %	29,78 %

* A noter qu'à compter de 2023, le taux de taxe d'habitation ne s'appliquera plus qu'aux résidences secondaires (THRS), aux logements vacants depuis plus de deux ans (THLV) ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 5 avril 2023